

Mairie de GATEY
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du
1 AVRIL 2015

L'an Deux Mil Quinze, le 1 avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de GATEY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme LACAILLE Isabelle, Maire.

PRESENTS : Mesdames LACAILLE Isabelle et GONNET Marie-Claude, Messieurs AFFLARD Daniel, FORT Alain, LAHAYE Sébastien, LAPLACE Bruno, MAITRE Jérôme, MAURON Bernard, PONCET Alain et VOIRET Simon.

ABSENTE : Mme Sabrina BROCHET

SECRETAIRE : Mme GONNET Marie-Claude.

I VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Mme Le Maire présente les résultats de l'exercice 2014.

Investissement -50 131.33 €

Fonctionnement : 213 958.57 €

Le résultat global est donc de 163 827.24 €

Le Conseil Municipal approuve les résultats du compte administratif 2014

II APPROBATION DU COMPTE DE GESTION

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion présenté par la trésorerie.

III AFFECTATION DE RÉSULTAT

Conformément aux textes en vigueur le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat 2014 sur l'exercice 2015 comme suit :

Sur le compte 002 : 163 827.24 € et sur le compte 1068 : 50 131.33 €

IV TAXES COMMUNALES

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taxes.

Taxe d'habitation : 15.76%

Foncier bâti : 15.96 %

Foncier non bâti : 29.36 %

CFE : 17.14 %

Produit fiscal attendu : 98 390 €

V SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal décide d'attribuer des subventions aux associations suivantes :

Course cycliste : 400 € - ADMR : 150 € - Anciens Combattants : 80 € - Gatey Auto Sports : 150 € - ASCEM : 100 € - Les Vieux Tracteurs : 300€

- Lutte contre le cancer : 60 € - APE : 100 € - Vivons Gatey : 300 € et le CCAS : 100 €.

VI MISE A DISPOSITION PERSONNEL

Le Conseil Municipal propose la mise à disposition de la secrétaire de mairie au profit de l'Association Foncière de Gatey.

VII DIVERS

Le Conseil Municipal décide du passage de l'ALCG pour le ramassage des « encombrants » le vendredi 09 octobre 2015.

Séance levée à 22h



GATEY, le 09 avril 2015.

